COMMUNE D'ETAIN

MARCHE DE FOURNITURE ET DE SERVICE

Acquisition et installation d'équipements pour la cuisine de la salle des Fêtes

DOSSIER DE CONSULTATION

18 mars 2013

Données générales

Personne Publique :	Commune d'ETAIN Place J.Baptiste Rouillon, 55400 ETAIN
Personne Responsable du Marché :	Monsieur Jean PICART, Maire
Date de consultation :	20 mars 2013
Date limite de remise des offres :	12 avril 2013 à 12h00

Objet et mode de consultation

La Commune d'ETAIN procède à une consultation pour l'acquisition et l'installation d'équipements pour la cuisine de la salle des fêtes.

1. *Mode de consultation :*

La présente consultation est lancée sans formalités ou modalités particulières de passation de marchés, en application des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

2. *Remise des offres :*

Les candidats devront impérativement proposer une offre conforme aux demandes de la collectivité, ci après définies. Ils pourront toutefois proposer des variantes sous réserve d'avoir répondu au préalable aux demandes de la présente consultation.

L'offre financière s'accompagnera obligatoirement d'une notice technique avec photo du matériel et un manuel d'entretien.

Il est vivement recommandé aux candidats de venir visiter la pièce nouvellement affectée à la cuisine et reprendre les mesures avant d'établir une offre.

3. *Délai de validité des offres :*

Le délai de validité des offres est fixé à **trois mois** à compter de la date limite de remise des offres. Aucune réactualisation de prix ne sera pratiquée.

4. *Jugement des offres :*

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics : sur la base de critères ci-dessous énumérés, la personne responsable du marché choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Rang	Critère de jugement des offres
1	Prix d'achat et d'installation des équipements
2	Durée de garantie des équipements
3	Délais de livraison et d'installation.

5. *Renseignements complémentaires :*

.
Pour tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats s'adresseront à :

COMMUNE D'ETAIN
Direction Générale des Services
Place J-B Rouillon, BP 32, 55400 ETAIN
Téléphone : 03.29.87.10.35 - Fax : 03.29.87.17.02
E.mail : mairie@ville-etain.fr

Besoins à satisfaire

Tous les équipements à fournir doivent impérativement être du matériel neuf, conforme aux normes européennes en vigueur.

1. **Une plonge batterie, 1 bac à droite, avec douchette**

2. **Un four mixte électrique avec son piétement**
   6 niveaux
   Air pulsé/vapeur, tout inox
   Moufle soudé laser
   Vapeur produite par injection
   Gestion auto de la production de vapeur
   Régulation électronique à affichage digital des températures
   Ventilation alternée à 2 vitesses
   Refroidissement rapide de l'enceinte
   Programme de nettoyage automatique
   Minuterie électronique à affichage digital avec prise en compte de la charge
   Oura motorisé à commande manuelle
   Puissance en Kw : 9.3Tension : 3x400VTN (au minimum)

3. **Un piano : Deux fois « 2 Feux Vifs » gaz**
   2 brûleurs solidaires d'une cuve inox emboutie, dotée d'une vidange avec surverse pour le nettoyage
   Grille inox débordante du plan de travail
   Feux de 4.5 kW
   Sécurité par thermocouple commandé par un robinet gaz
   Commandes à l'abri des chocs et ruissellements
   Puissance totale : 9 Kw (au minimum)

4. **Une plaque coup de feu gaz**
   Plaque coup de feu montée sur bac inox isolé formant la chambre de combustion
   Brûleur circulaire commandé par un robinet gaz équipé d'une veilleuse et d'une sécurité
   Allumage électrique par train d'étincelles
   Commandes à l'abri des chocs et ruissellements
   Puissance totale : 4.9 kw (au minimum)

5. **Une table du chef**
   Dimensions : 0.70 m x 1 m

6. **Une hotte adossée avec caisson d'évacuation**

7. **Une table inox, dimension 0.70 m x 1.40 m**

8. **Une table inox, dimension 0.40 m x 1.40 m**

9. **Un lave main, inox**

10. **Une chambre froide positive, avec des rayonnages, dimension l : 1 m x L : 1.60 m**

11. **Un meuble froid, dimension 1 m x 0.60 m**

12. **Un meuble chaud, dimension 1 m x 0.70 m**

13. **Une étagère inox, avec 4 plateaux, dimension L : 1 m x l : 0.50 m**

Livraison et installation

Livraison des équipements, Installation et mise en service
Informations techniques à communiquer au responsable du service technique municipal, et aux agents préposés du service entretien.

Contrat de garantie

La durée de garantie est proposée par le candidat. Ces délais partent à compter de l'acceptation de l'offre.
Le descriptif du service après-vente : nom du service, nom du responsable, numéro de téléphone, délai d'intervention pour effectuer les réparations, modalités de remplacement des pièces défectueuses, prix de la main d'œuvre (le cas échéant).

Informations techniques et financières Complémentaires

Les éléments qui suivent devront figurer dans l'offre du candidat.

1. **Fiche technique :**
   - Dimensions de chaque équipement
   - Caractéristiques des fixations au sol et au mur.
   - Nature exacte des matériaux composant l'équipement
   - Spécificités techniques de chaque équipement
   - Précision des normes
   - Précisions sur l'entretien à apporter aux différents équipements : manuels d'entretien

2. **Origine des fournitures :**
   Le candidat devra préciser l'origine des fournitures.
   - Pays de l'UE (Union Européenne)
   - Pays signataires de l'AMP (Accord sur les marchés publics)
   - Autres pays avec désignation

3. **Normes européennes**

Les certificats de conformités devront être joints à l'offre.

Délais d'exécution

Le délai de livraison et d'installation est proposé par le candidat. Cet aménagement de la cuisine devra être effectif le plus tôt possible.

Paiement

Le candidat devra impérativement faire figurer dans son offre les références complètes de son compte bancaire ou postal.

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

Offre pour :
Marché de fourniture et de service : «*Acquisition et installation d'équipements pour la cuisine de la salle des Fêtes*»
NE PAS OUVRIR

Le pli doit contenir une offre détaillée et devra être remise contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et heure limites de réception des offres indiquées dans le paragraphe « données générales » du présent document et ce, à l'adresse suivante :

MAIRIE D'ETAIN
Place J.B. ROUILLON
55400 ETAIN

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

Conditions à remplir par le candidat

1) Attestation sur l'honneur :

- que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales dans les conditions prévues aux articles 43 et 44 du code des marchés publics (1)
- que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8231-3, L. 8241-1, L. 8251-1du code du travail (1)
- qu'il ne fait pas l'objet d'une liquidation judiciaire (au sens de l'article L. 620-1 du Code du Commerce) ou d'une faillite personnelle (au sens de l'article L. 625-2 du Code du Commerce (1)
- qu'il n'est pas en redressement judiciaire (1). Dans le cas contraire, il joint la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (s'il n'est pas rédigé en langue française, le jugement doit être accompagné d'une traduction certifiée)
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par l'article 1741 du code général des impôts (1)
- s'il est assujetti à l'obligation définie à l'article L. 5212-2 du Code du travail, qu'il a, au cours de l'année précédente, souscrit la déclaration visée à l'article L. 5212-5 ou versé la contribution visée à l'article L. 5212-9 (1)

(1) Ou règle d'effet, procédure ou situation de droit équivalente pour les candidats étrangers.

2) Capacité économique et financière - renseignements :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

3) Capacité technique - renseignements :

- Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce (dans les conditions prévues par la législation de l'Etat où le candidat est établi, en cas d'entreprise étrangère), ou, le cas échéant, motif de non indication d'un numéro d'enregistrement.
- Liste des principales missions réalisées au cours des 3 dernières années.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des prestations
- Indication des titres d’études et/ou de l’expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée
- Déclaration relative à l'importance des effectifs pour chacune des trois dernières années